



Direction Organisation Qualité Risques et Usagers

Référence : réunion d'installation de l'instance des usagers du GHT le 11 juin 2018

Convention Constitutive du GHT Rhône Centre

Avenant numéro 2

Vu l'article 12 de la convention constitutive du GHT Rhône Centre

Vu les commissions des usagers des établissements parties,

Vu la séance du comité stratégique du GHT du 24 janvier 2019

Il est convenu de mettre en place une instance des usagers du GHT Rhône Centre dénommée « Comité Territorial Des Usagers » (CTDU)

Article 1 mise en place de l'instance des usagers

Le présent avenant à la convention du 29 juin 2016 a pour objet la mise en place de l'instance des usagers du GHT conformément aux recommandations nationales et à la demande des établissements parties réunies en séance plénière le 11 juin 2018.

Article 2

Le CTDU est organisé selon les règles définies par les parties établies dans le Règlement Intérieur validé en séance le 11 juin 2018 et signé par l'ensemble des parties. Le présent avenant entre en vigueur à compter du 24 janvier 2019.

Fait à Lyon le **22 AOUT 2019**

Les Etablissements, partie à la Convention constitutive :

Le Directeur
Hôpital Intercommunal
de Neuville



M. MARTINEZ

Le Directeur
Centre Hospitalier Gériatrique
du Mont d'Or



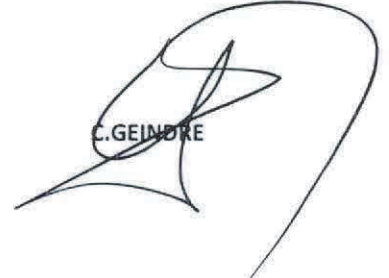
C. DADON

Le Directeur
Centre Hospitalier
de Sainte-Foy-lès-Lyon



F. LISZAK DE MASZARY

La Directrice Générale
Hospices Civils de Lyon



C. GEINDRE

L'Etablissement associé à la Convention Constitutive :

Le Directeur de l'HIA Desgenettes



Le Médecin Général E. KAISER